

La ville de Pantin met à la disposition du public un cadastre solaire permettant à chacun d'estimer l'intérêt de la pose de panneaux solaires sur sa toiture : le toit de mon habitation a-t-il un potentiel de production d'énergie solaire ? Combien coûte une installation ? À quel artisan m'adresser ? Quels gains puis-je escompter ? Cet outil apporte des réponses concrètes et adaptées.

À quoi sert le cadastre solaire ?

Le cadastre solaire indique le rayonnement solaire reçu par une toiture ainsi que le potentiel de production d'énergie solaire d'un bâtiment.

Cet outil s'adresse aux professionnels (opérateur immobilier, bailleur, industriel, fabricant de matériel photovoltaïque), aux collectivités comme aux particuliers.

Il permet de déterminer la viabilité d'un projet de production solaire photovoltaïque ou thermique.

Comment fonctionne le cadastre solaire ?

Il suffit d'entrer l'adresse du bâtiment concerné pour obtenir gratuitement les informations sur le potentiel de production d'énergie solaire de son toit.

Les données sont produites par la ville de Pantin en partenariat avec In Sun We Trust.

L'outil permet, en outre, à chaque usager qui le souhaite de :

- > contacter gratuitement un conseiller pour une expertise complémentaire sur son projet ;
- > d'être mis en relation avec un installateur si le projet s'avère pertinent et que l'utilisateur souhaite se lancer.



CALCULER SON ÉNERGIE SOLAIRE - Cadastre solaire de Pantin

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex

 01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30